



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR  
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

**Décision n° 1064 /MEFB/DGTCP/DSDI-DDA du 19 FEV 2026**  
**portant désignation d'un Correspondant à l'Information au sein de la**  
**Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2013-450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel ;
- Vu l'ordonnance n° 2012-293 du 21 mars 2013 relative aux Télécommunications et aux Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Vu le décret n° 76-314 du 04 juin 1976 portant règlement général des Archives Nationales ;
- Vu le décret n° 2012-934 du 19 septembre 2012 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) ;
- Vu le décret n° 2014-106 du 12 mars 2014 fixant les conditions d'établissement et de conservation de l'écrit et de la signature sous forme électronique ;
- Vu le décret n° 2015-79 du 04 février 2015 fixant les modalités de dépôt des déclarations, de présentation des demandes, d'octroi et de retrait des autorisations pour le traitement des données à caractère personnel ;
- Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget, tel que modifié par le décret n° 2025-89 du 12 février 2025 ;
- Vu le décret n° 2024-65 du 14 février 2024 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu le décret n° 2026-07 du 21 janvier 2026 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2026-08 du 23 janvier 2026 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu la décision n° 0045/MFB/DGTCP/DSDI du 20 janvier 2026 portant nomination des Conseillers Techniques du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique et fixant leurs attributions ;
- Vu la Décision n° 00063 /MEFB/DGTCP/DSDI-DDA du 19 FEV 2026 portant création d'une Equipe-Projet chargée de la mise en conformité des données à caractère personnel au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

Considérant les nécessités de service,

## D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup> :** Est désigné, en qualité de Correspondant à l'Information au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), le Directeur de la Documentation et des Archives.

**Article 2 :** Dans le cadre de sa mission, le Correspondant à l'Information coordonne les activités des Correspondants sectoriels des Processus de la DGTCP qui travaillent sous sa direction.

**Article 3 :** La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le **19 FEV 2026**

### **Ampliations :**

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| - DGTCP               | 1 |
| - Tous services DGTCP | 1 |
| - Dir. Archives Nat.  | 1 |
| - ARTCI               | 1 |
| - DDA                 | 1 |



**AHOUSI Arthur Augustin Pascal**  
Directeur Général  
du Trésor et de la Comptabilité Publique